

Les salaires en contrat de professionnalisation

	Titulaire d'une	
	Formation inférieure au Bac pro	Formation supérieure ou égale au Bac pro
Entre 16-20 ans	55 % du Smic	65 % du Smic
Entre 21-25 ans	70 % du Smic	80 % du Smic
26 ans et plus	85 % salaire minimum conventionnel, sans être inférieur à 100 % du Smic	85 % salaire minimum conventionnel, sans être inférieur à 100 % du Smic

Si le contrat de professionnalisation est un CDI



Lorsque le contrat de professionnalisation prend la forme d'un contrat à durée indéterminée, l'action de professionnalisation se déroule en début de contrat.

Je veux bénéficier du contrat de professionnalisation Comment faire ?

Etape 1

Je m'informe et trouve mon entreprise par l'intermédiaire de :

- Pôle emploi **www.pole-emploi.fr**
- l'Apecita (**www.apecita.com**) ou la bourse à l'emploi de l'Anefa (**www.anefa-emploi.org**)
- la mission locale
- un organisme de formation spécialisé

Etape 2

Je me renseigne sur les démarches administratives

auprès de l'OPCA qui financera mon contrat de professionnalisation, soit, dans nos secteurs, le Fafsea : **www.fafsea.com**. Si besoin, le Fafsea dans ma région peut également m'orienter vers des centres de formation spécialisés.



L'énergie de vos projets

- Demandeurs d'emploi
- Jeunes de 16 à 25 ans

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Qualifiez-vous pour des métiers qui recrutent (grâce au contrat de professionnalisation)



Tout le monde y gagne avec le **contrat pro!**

www.fafsea.com



L'énergie de vos projets

F 04 • Financer la formation

C 01 • Public demandeur d'emploi

S 04 • Contrat pro bénéficiaire NS



Un contrat en alternance

Le **contrat de professionnalisation** est un dispositif de formation en alternance à destination des demandeurs d'emploi et des jeunes en poursuite d'études.

Il se divise en :

- périodes de **travail** en entreprise
- périodes en centre de **formation**.

Sa durée est comprise entre **6 et 24 mois**.

Alternance signifie que le temps d'apprentissage alterne des périodes de formation théorique en centre de formation et l'acquisition d'un métier dans l'entreprise avec laquelle le stagiaire a signé son contrat.

De nombreux avantages

Avec le contrat de professionnalisation, vous accédez à :

- un contrat de travail en CDD ou en CDI
- une formation financée par le FAFSEA*
- l'apprentissage d'un métier
- une nouvelle qualification ou un métier à la sortie
- une rémunération immédiate

Le Fafsea finance* votre formation en contrat de professionnalisation dans les secteurs suivants :

Professions agricoles

- Arboriculture
- Centres équestres, haras...
- Conduite de machines agricoles
- Elevage
- Horticulture
- Grandes cultures
- Maraîchage
- Paysage / Jardins espaces verts
- Polyculture élevage
- Services à l'agriculture, Cuma, EDT...
- Sylviculture (bois)
- Viticulture
- Etc.

Professions annexes

- Animaleries
- Fleuristes
- Industries et commerces en gros des vins, cidres, spiritueux, sirops, jus de fruits et boissons diverses
- Instituts techniques (Inra, Cirad...)
- Jardineries
- Services aux animaux domestiques
- Sociétés de courses et de paris
- Parcs et jardins zoologiques privés
- Pisciculture, aquaculture...
- Etc.

* FAFSEA : OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) finançant la formation professionnelle pour ses secteurs adhérents dans la limite des fonds disponibles

Jeune ou adulte non salarié, quel que soit votre parcours antérieur, le contrat pro s'ouvre à vous

Ce type de contrat s'adresse, quel que soit leur niveau de formation, aux personnes en âge de travailler respectant l'une des conditions suivantes :

- être âgé(e) de **16 à 25 ans** (à la date de la signature du contrat)
ou
- avoir le statut de demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, pour les personnes âgées de **26 ans et plus**
ou
- faire partie des publics suivants : contrats aidés, bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), de l'ASS (allocation de solidarité spécifique), bénéficiaires de l'AAH (allocation adultes handicapés), ou aux personnes ayant bénéficié d'un CUI (contrat unique d'insertion).

8 bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation sur 10 trouvent un emploi à l'issue du contrat, dont 40% dans la même entreprise.

« Sans expérience et sans qualification, il est difficile aujourd'hui de trouver un emploi »



« Les employeurs cherchent des gens prêts à l'emploi »

Tout le monde y gagne avec le **contrat pro !**